

# LOQUET DE PORTE À UN OU DEUX VERSANTS

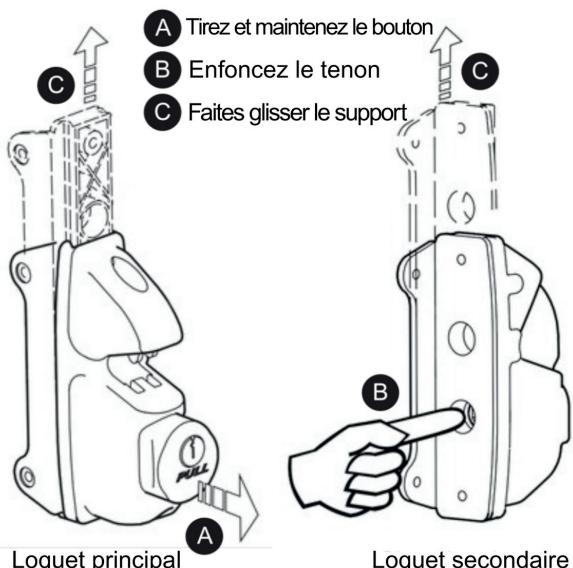
## INSTRUCTIONS D'INSTALLATION



**IMPORTANT : NE PAS INSÉRER LA CLÉ DANS LA SERRURE AVANT LA FIN DE L'INSTALLATION**

### 1 Orientation du support

Pour changer l'orientation gauche ou droite, faites glisser les supports et intervertissez-les.



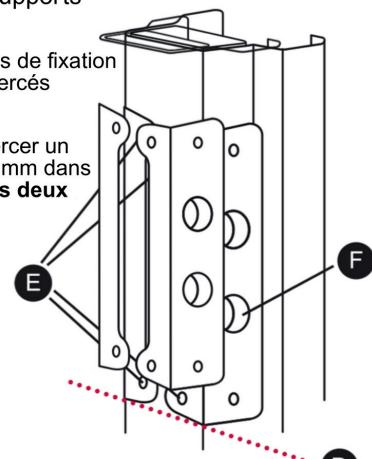
### 2 Percer le trou de la tige de connexion

Fixer les supports comme gabarit de perçage. Marquer le trou de perçage pour la tige de connexion.

**D** Aligner les supports

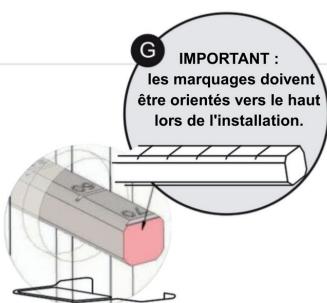
**E** Visser les trous de fixation latéraux pré-percés

**F** Marquer et percer un trou de 13-16 mm dans le poteau (des deux côtés)\*



### 3 Coupez la tige de connexion à la bonne taille

Pour garantir le bon fonctionnement du loquet, vous DEVEZ mesurer la largeur du montant, puis couper avec précision la tige de connexion à la marque correspondante.



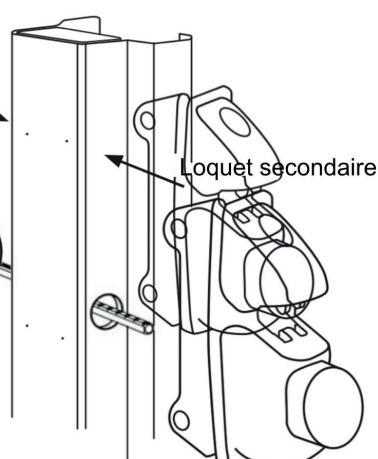
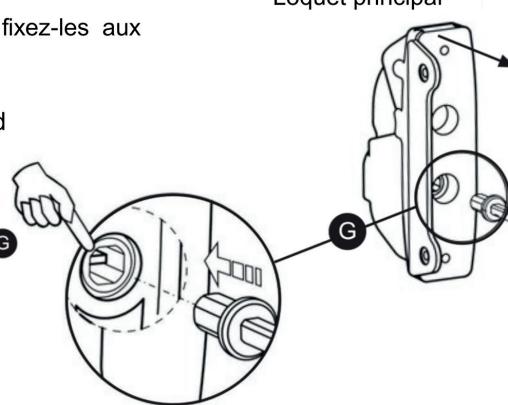
### 4 Montage du loquet

Retirez les supports du montant et fixez-les aux corps des loquets.

Remontez dans l'ordre suivant:

1. Loquet principal : remontez d'abord les supports dans les trous latéraux existants, puis fixez les 2 vis avant.
2. Insérez la tige de connexion dans le loquet secondaire. Assurez-vous que les repères sur la tige de connexion sont orientés vers le haut.
3. Remontez le support du loquet secondaire dans les trous latéraux existants, puis fixez les 2 vis avant.

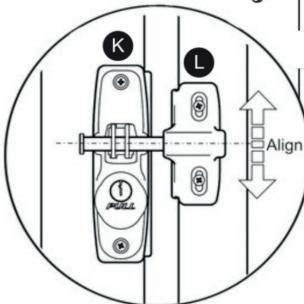
Loquet principal



## 5 Position du support de gâche

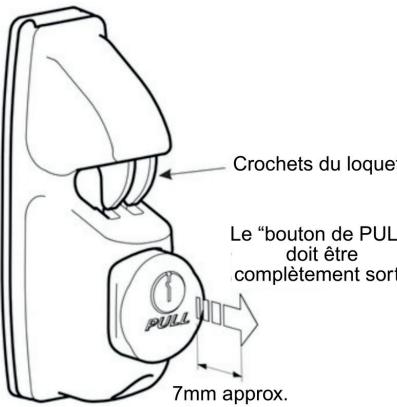
K Loquet

L Support de gâche



### REMARQUE

Vérifiez que le loquet fonctionne correctement.



Le loquet du portail peut ne pas fonctionner correctement si la clé est tournée alors que les crochets du loquet sont en position rétractée.

Pour y remédier

1 Poussez les crochets vers le haut.

2 Insérez la clé et tournez-la à fond dans le sens antihoraire.

3 Le dispositif devrait maintenant fonctionner correctement. Vérifiez à nouveau son fonctionnement.

## Safetech Global Garantie à vie limitée (la présente « Garantie »)

1. Sous réserve des conditions et restrictions énoncées ci-dessous, Safetech Global (« Safetech ») garantit que, tant que l'acheteur initial d'un produit fabriqué par Safetech est propriétaire dudit produit (le « Produit »), celui-ci sera exempt de tout défaut dû à un vice de conception, de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

2. Cette garantie est personnelle à l'acheteur initial du produit ou au premier consommateur lorsque le produit a été acheté et installé par un entrepreneur pour le compte du consommateur, et n'est pas transférable.

3. Cette garantie ne s'applique pas aux défauts dus à ou résultant de :

- a. l'usure normale ;
- b. le non-respect des procédures spécifiées ou recommandées par Safetech pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien du produit, y compris l'utilisation de lubrifiants à base de pétrole sur le produit à tout moment ;
- c. tout acte ou circonstance indépendant de la volonté de Safetech, y compris l'altération, les réparations ou modifications non autorisées, la mauvaise utilisation, l'abus, les accidents, les dommages pendant le transport, les dommages causés par des animaux ou des événements naturels ;
- d. tout défaut de tout matériau auquel le produit est fixé ; ou
- e. la fabrication défectueuse par toute personne autre que Safetech, y compris l'installateur du produit.

4. Pour faire valoir la présente garantie :

- a. l'acheteur doit informer Safetech dans les 14 jours suivant la découverte d'un défaut du produit ;
- b. présenter une preuve acceptable de la propriété initiale, par exemple le reçu original, la carte de garantie, l'enregistrement en ligne ou tout autre document que Safetech peut juger acceptable ; et
- c. l'acheteur doit retourner le produit défectueux à Safetech ou à son agent, en port payé, accompagné de la preuve d'achat.

5. Safetech ne sera pas responsable, en vertu de la présente garantie, des dommages indirects (tels que la perte d'utilisation), des inconvenients, des pertes ou des dommages causés aux biens personnels, qu'ils soient directs, indirects ou économiques, et qu'ils résultent d'un contrat ou d'un délit civil. En vertu de la présente garantie, la responsabilité de Safetech ne saurait excéder le prix d'achat du composant ou de son remplacement.

6. Nos produits sont couverts par des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation ou de toute législation équivalente. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaillance majeure, ainsi qu'à une indemnisation pour toute perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez aussi droit à la réparation ou au remplacement si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que la défaillance n'est pas majeure.

7. Lorsqu'un défaut ne constitue pas un défaut majeur, Safetech fournira, à sa discréction, une réparation, un remplacement ou un remboursement pour le composant matériel. Si un produit ou un composant n'est plus disponible et ne peut être réparé, Safetech remplacera, à sa seule discréction, le produit par un article de remplacement.

8. Les avantages accordés à l'acheteur par la présente garantie du fabricant s'ajoutent à tous les droits et recours prévus par la loi australienne sur la concurrence et la consommation (Competition and Consumer Act 2010 (Cth)) ou toute législation équivalente dans la juridiction applicable, ainsi qu'à tout autre droit légal dont l'acheteur peut déjà bénéficier, et la présente garantie n'exclut, ne limite ni ne modifie aucun de ces droits ou recours implicites en vertu de la loi.

9. Aucune autre garantie ou déclaration expresse n'a été faite ou ne sera faite au nom de Safetech concernant ses composants matériels, ou le fonctionnement, la réparation ou le remplacement de ces composants. Aucun représentant de Safetech, de ses distributeurs ou de ses détaillants n'est autorisé à apporter des modifications ou des changements à la présente garantie.

10. À l'exception de la garantie limitée prévue dans les présentes, dans la mesure permise par la loi, Safetech décline toute garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande et/ou d'adéquation à un usage particulier. Dans la mesure où des garanties implicites peuvent néanmoins exister en vertu de la loi, ces garanties sont limitées à la durée de la présente garantie.

11. La réparation ou le remplacement du produit constitue le seul recours de l'acheteur. Safetech ne sera en aucun cas responsable des dommages spéciaux, accessoires ou indirects, y compris, sans s'y limiter, la perte de revenus, de profits ou de données, la location d'équipement, les dommages matériels ou les réclamations de tiers. La responsabilité totale de Safetech ne dépassera jamais le prix d'achat du produit.

Ph: +852 31026829

**SAFE TECH**  
safetechgl.com

